

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 28 FEVRIER 2025 à 20h00
Séance n° 2/2025

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noelle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, BOURLIERE Claudine, BACHELET Carole, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusé : CORRE Laurent donne pouvoir à JENESTE Alain,

Absent : AUGIER Romain

Secrétaire de séance : FRISOT Carole

Date de la convocation : 24 février 2025

ORDRE DU JOUR :

- **INTERCOMMUNALITÉ**
 - o Financement du centre aqualudique
- **VOIRIE**
 - o Défense incendie
 - o Etang des plaines
- **URBANISME**
 - o Programme Leader
 - o Village d'Avenir : visite du préfet
 - o DIA : parcelles AB 506 - AB541 - AB80 – AB81 – AB82
- **ECOLE, SPORT, LOISIRS**
 - o AJS : compte rendu du Conseil d'Administration
 - o Feux d'artifice (proposition devis)
 - o Aire de loisirs : réparation jeux (devis et commande)
- **BATIMENTS**
 - o Salle des fêtes : avancée du chantier – mobilier – auto laveuse (devis + fiche explicative) – peinture scène
 - o Locations
 - o Travaux divers
- **FINANCES**
 - o Admission en non-valeur
- **QUESTIONS DIVERSES**
 - o Renouvellement des conventions de mise à disposition de terrain

Le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2025 est approuvé.

Mme le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- o Additif convention Arche de Noé
- o Vidéo protection (souci stade)
- o Avenant aux conventions cadre chaufferie bois
- o Devis volets roulants mairie

INTERCOMMUNALITÉ

1. *Financement du centre aqualudique*

Mme Le Maire présente le centre aqualudique et son plan de financement.

2. *Additif convention Arche de Noé*

Mme Le Maire informe le Conseil que l'Arche de Noé acceptera 7 chats pour l'année 2025 (nbre de chats acceptés selon le nombre d'habitants). Le coût est de 0.60 euros par habitant pour l'année 2025 soit 510 €.

Au-delà de 7 chats, la commune devra payer.

En 2024, l'Arche de Noé a recueilli 357 chats.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'additif à la convention initiale de l'Arche de Noé.

VOIRIE

3. *Défense incendie*

Mme Le Maire dresse un point sur la défense incendie de la commune. L'année dernière la Roannaise de l'Eau a procédé au remplacement et entretien des poteaux incendie.

Cette année, le recensement des étangs accessibles a été réalisé. L'application RémoCra permet à la commune de recenser les bornes et points de défense incendie, et de signaler des bornes incendies accidentés ou inutilisables (sécheresse pour les étangs).

Avec le Commandant du SDIS, Mme le Maire a fait le tour des étangs. Plusieurs étangs ont été répertoriés : étang des Planches, étang des Plaines, étang des Plans, étang situé montée de chez Bératier, étang vers Châteaumorand, étang de la Poste, étang chez Méplain, étang du chemin de la Rose. Les propriétaires ont été contactés afin de donner leur accord et signer une convention. Les propriétaires devront signaler la vidange de leur étang.

4. *Etang des Plaines*

L'étang est vide. M. JENESTE informe le conseil des difficultés de curage de l'étang. L'entreprise Jacquet a tenté une intervention, mais impossible ; il faut attendre que la vase sèche.

5. *Vidéoprotection*

Mme le Maire informe les élus de la pose de la baie de brassage, dans le local prévu, à l'étage de la mairie. Le réseau est fibré, les caméras sont posées, à l'exception du stade.

Présentation des prises de vues des caméras.

Au stade, les gaines sont obstruées et ne permettent pas le passage du câble fibre. Plusieurs solutions sont possibles :

- Bouygues a fait une proposition pour pallier au problème : le génie civil s'élève à 2050 euros HT
- Le génie civil peut être réalisé en interne par les agents communaux
- Modification du projet et implantation des caméras sur les poteaux existants autour du terrain de foot

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire, le Conseil approuve à l'unanimité la réalisation du projet conformément au projet initial, avec intervention du personnel communal pour la réalisation des travaux.

URBANISME

6. *Programme Leader*

Délibération 2-2025-1 : étude aménagement de bourg, approbation du projet et demande de subvention

Mme le Maire rappelle la délibération du 31 janvier 2025 par laquelle le conseil municipal a retenu le cabinet d'urbaniste Réalités Urbanisme et Aménagements pour le montant de 12700 € HT pour la réalisation de l'étude d'aménagement de bourg.

L'objectif de l'étude vise à renforcer l'attrait et le dynamisme du centre-bourg en traitant de manière transversale plusieurs enjeux :

- Transformer le bourg en un lieu de centralité
- Garantir la sécurité des espaces et des usagers
- Diminuer l'impact de la circulation automobile
- Préserver le caractère rural tout en assurant une intégration harmonieuse dans l'environnement

Mme le Maire rappelle que la commune peut prétendre à une aide financière prévisionnelle via le programme Leader, à hauteur de 64% maximum soit 8128 €. La commune financera au minimum de 34% de la dépense soit 4572 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les conditions sus mentionnées et autorise Mme le Maire à déposer le dossier et signer tous les documents y afférents.

Le projet sera soutenu début avril.

7. Village d'Avenir :

Mme le Maire rappelle la visite du Préfet et du Sous-Préfet. Visite du Crozet puis visite de Saint Martin d'Estreaux (Monument aux morts, vitrail, Guillermier, le chantier de la salle des fêtes et l'ancienne RN7). La réunion de travail sur Village d'avenir avec Mme Nelly Marrel, portée par la sous-préfecture de Montbrison, en présence des Maires du Crozet, et de la Pacaudière permet de monter des projets labellisés. Le thème retenu pour ce projet doit être commun pour les 3 communes.

8. DIA : parcelles AB 506 – AB541 – AB80 – AB81 -AB82 :

Le Conseil souhaite reporter sa décision au prochain conseil et visiter le bien.

ECOLE, SPORT, LOISIRS

9. AJS : compte rendu du Conseil d'Administration

Madame Déplace fait état du compte rendu de l'AJS. La Pacaudière, Saint Martin, Saint Forgeux : 3 centres d'accueil de loisirs. L'accueil de loisirs enregistre une baisse de la fréquentation sur la période 2023-2024 et une stabilisation depuis la rentrée 2024-2025. L'AJS organise deux camps d'été et réalise l'aide au devoir à St Martin d'Estreaux et des séances ludiques sur le temps périscolaire. Pas de séjour ski cette année et augmentation du tarif pour les familles et les ados.

10. Feux d'artifice

Madame Déplace présente le devis de l'entreprise L'étoile d'un montant de 1583,33 HT incluant l'ensemble des produits, la main d'œuvre, la sonorisation. Le feu d'artifice est programmé pour le samedi 12 juillet.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le devis de 1583,33 HT pour les feux d'artifice.

11. Aire de loisirs : réparation jeux

Les toboggans sont inutilisables, le bois est pourri.

Madame Déplace présente un devis de chez Manutan pour un jeu ressort à 925 euros HT pour remplacer le jeu cassé du parc Berthon.

Madame Déplace présente également le devis de 8 couchettes chez Manutan d'un montant total de 360 euros HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'achat du jeu à ressort de 925 euros ainsi que les 8 couchettes de 360 euros chez Manutan.

Le parcours de santé est abimé à certains endroits. L'agent technique va répertorier ce qu'il faut changer et commander ensuite ce qu'il faut pour réparer.

BATIMENTS

12. Salle des fêtes : avancée du chantier – mobilier - autolaveuse

M. DUMAS informe le Conseil de l'avancée du chantier de la salle des fêtes. La toiture est en zinc pré patiné. Intérieur : la peinture de l'extension est terminée. La ventilation en cours de finition. Le menuisier intérieur est en train d'occulter la surélévation de charpente. Attente de la livraison de la porte. Aspect extérieur : isolation par l'extérieur semaine prochaine, la grue est enlevée, attente pour le réseau. Il conviendra de faire un tour avec le peintre pour les retouches. La scène, non prévue dans le chantier global a été peinte. Le devis supplémentaire (environ 2200 euros HT) pour ces travaux a été reçu après la réalisation de ceux-ci.

M. DUMAS propose au Conseil de payer cette facture une fois les finitions demandées terminées. Entendu les explications, le Conseil accepte à l'unanimité, le devis supplémentaire et décide de procéder au règlement à la fin des travaux. Les tables de la salle des fêtes ont été livrées le 14 février.

Délibération 2-2025-2 : acquisition auto laveuse

Acquisition autolaveuse :

Madame Déplace informe le Conseil que les agents ont testé l'autolaveuse BR45/22 KARCHER sur des surfaces différentes. Cette autolaveuse est pratique et maniable. Le devis de cette autolaveuse est de 4417 euros HT.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil accepte à l'unanimité le devis de 4417 euros HT pour l'acquisition de l'autolaveuse.

13. Locations

M. Dumas fait le point sur les locations d'appartements :

- Appart A1 loué à M et Mme GRANDJACQUOT à compter du 26/02, résidence Marguerite.
- Appartement ancienne école remis sur le « marché », le locataire prévu a des problèmes de santé.
- Appartement de Mme Galand sera libéré le 31 mars.

14. Travaux divers

M. DUMAS informe le Conseil que les fenêtres de la mairie ont été changées ainsi que les châssis. Pour la pérennité des fenêtres, l'entreprise propose la pose de volets roulants ou l'entretien annuel des fenêtres et des châssis par les agents. Un devis pour 3 volets roulants solaires a été proposé pour un montant de 2286 HT.

Après avoir entendu les explications des membres du Conseil, le Conseil décide avec 10 voix pour la pose de volets roulants.

Afin de connaître l'origine du désordre l'entreprise ADR basée à Roanne propose de faire un sondage (découpe d'une partie du revêtement et réfection) pour 200 € HT.

Le conseil accepte à l'unanimité ce devis.

M. DUMAS informe le Conseil qu'il a reçu une entreprise pour le calorifugeage pour certains sites (école, Monge...).

M.DUMAS informe le Conseil qu'il a reçu une entreprise pour l'isolation des combles : entreprise Eurocomble isolation à 1 euro. Gite, mairie, berthon, ancienne école, ancienne mairie, maison rochette (à vérifier). Epaisseur de 30 cm sur l'existant. L'entreprise passe faire des devis au nom des locataires qui devront s'acquitter chacun d'un montant de 1€. L'euro sera rendu lors des régulations des charges.

15. Avenant aux conventions du cadre de la chaufferie bois

Madame le Maire informe le Conseil d'un avenant aux conventions du cadre de la chaufferie bois concernant la modification du texte de la convention sur la participation demandée par le contrôle de légalité sans impact sur le loyer payé par la commune.

Après avoir entendu ces explications, le conseil accepte, à l'unanimité, cette modification de la convention.

FINANCES

16. Admission en non-valeur

La décision est reportée à la prochaine séance

QUESTIONS DIVERSES

17. Renouvellement des conventions de mise à disposition de terrain

Délibération 2-2025-3 : renouvellement des 3 conventions de mise à disposition de terrain

Madame le Maire informe le Conseil du renouvellement des conventions de mise à disposition de terrain pour Monsieur Livet (5ha42a 39ca), Monsieur Deyrat (3ha50a35ca), Monsieur Tison (1ha07a) pour un montant annuel de 130 € par hectare pour 3 ans à compter du 1^{er} avril.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil approuve, à l'unanimité, le montant annuel de 130€ par hectare pour 3 ans à compter du 1^{er} avril.

Séance levée à 23h00

Le Secrétaire de séance



Le Maire



Mis en ligne sur le site le :

02 AVR. 2025